

Appel à projets
Villa Médicis x Tënk
Résidences documentaires

Formulaire d'inscription

Date limite de réception des dossiers
complets : 25 avril 2021

LE PROJET

Titre			
Réalisateur / Réalisatrice			
Durée envisagée			
Date de PAD envisagée (Prêt à diffuser)			
Lien de visionnage du film			
Agrément de production	Oui	Non	En cours

SOCIÉTÉ DE PRODUCTION PORTEUSE DU PROJET

Nom de la société	
Contact production	
Téléphone	
E-mail	

Coproductions envisagées ou établies / Partenaires financiers engagés :

DOCUMENTS À FOURNIR

1 exemplaire numérique comprenant :

- Le lien de visionnage du Rough cut (première version montée) accessible en français ou à défaut en anglais ;
- Une présentation courte du projet par le réalisateur ou la réalisatrice (1 page max) ;
- La note de production précisant notamment les besoins du film, les engagements déjà pris, la situation du film vis-à-vis de l'agrément de production ;
- Le plan de financement et le budget prévisionnels à jour ;
- Un teaser, bande-annonce ou extrait court du film (si disponible) ;
- Les CV du ou des auteurs et le ou les catalogues des structures de production ;
- Un contrat de cession de droits liant le cas échéant le réalisateur ou la réalisatrice et la société de production déposant la demande ;
- Le présent formulaire daté et signé en page 4.

Ces éléments doivent être fournis en français, ou à défaut en anglais pour la première version montée (Rough cut).

L'ensemble de ces documents doit être envoyé par e-mail, au format pdf, à l'adresse suivante : preachat@tenk.fr

RÈGLEMENT

1. L'inscription à cet appel à projets est gratuite.
2. Les documents doivent être envoyés au format .pdf par mail à l'adresse suivante : preachat@tenk.fr

3. Les informations et les vidéos des participants au présent appel à projets resteront confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du processus de sélection.
4. Les projets proposés doivent être des longs-métrages documentaires. Il est nécessaire qu'une première version de montage soit terminée. Les porteurs de projets peuvent choisir de ne montrer qu'une partie du film en cours de montage mais les bandes annonces et courts extraits ne suffisent pas à remplir une candidature.
5. Les projets peuvent être soumis en français ou en anglais. Pour les films dans d'autres langues, des sous-titres dans l'une de ces deux langues doivent être disponibles pour que la candidature puisse être prise en considération.
6. Les éléments complémentaires de la candidature doivent être fournis en français.
7. Les participants au présent appel à projets s'engagent à déclarer les partenaires déjà engagés sur le projet et la nature de leur engagement.
8. Le jury de sélection des films est composé d'un représentant de chacun des partenaires engagés.
9. Les projets sélectionnés seront notifiés le 1^{er} juin 2021.
10. Trois projets de production française seront retenus. Pour les projets non sélectionnés, l'information sera transmise par courriel.
11. Les frais de voyage et de repas sont à la charge des participants sélectionnés.
12. L'hébergement à Rome est assuré par l'Académie de France à Rome - Villa Médicis.
13. Les films sélectionnés seront projetés en intégralité à la Villa Médicis durant les 3 jours de rencontres.
14. Les films n'étant pas achevés, les projections ne peuvent pas être considérées comme des Premières mondiales.
15. Les participants dont les projets sont sélectionnés acceptent de fournir les éléments nécessaires à la communication (court synopsis en français, affiche si disponible, sélection d'images libres de droits accompagnée des crédits requis, portraits et courtes biographies des réalisateurs ou réalisatrices) qui feront l'objet d'une cession de droit d'auteur, et s'engagent également à fournir du matériel de projection de qualité (DCP, ProRes, HQ).
16. Les participants dont les projets sont sélectionnés s'engagent à accompagner en personne leurs projets aux dates de l'évènement (23, 24, 25 juin 2021), si les mesures sanitaires le permettent, et à présenter le film en cours.
17. Les participants dont les projets sont sélectionnés s'engagent à faire figurer

dans les génériques de début et de fin du film la mention « Film réalisé avec le soutien de » suivi du logo de la Villa Médicis, et à faire valider les génériques avant toute diffusion. Ils s'engagent également à faire figurer cette même mention avec le logo de la Villa Médicis sur tous les supports produits aux fins de communication et de promotion du film (à titre d'exemples, non limitatifs : bande annonce, site Internet, communiqué ou dossier de presse, affiche, brochure, photocall, etc.) qui feront l'objet d'une validation préalable par l'Académie de France à Rome – Villa Médicis. Les participants dont les projets sont sélectionnés s'engagent enfin à tenir l'Académie informée du futur programme de diffusion du film, en France et à l'étranger, et de tout événement promotionnel accompagnant sa diffusion.

18. Les participants dont les projets sont sélectionnés s'engagent à autoriser gracieusement l'Académie de France à Rome à organiser à la Villa Médicis une ou plusieurs projection(s) publique(s) libre de droits du film une fois celui-ci finalisé.
19. L'inscription implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Le projet est inscrit par M. ou Mme :
En qualité de :

Fait à :

Date :

Signature :